PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021 À 19 H 00

L'An deux mille vingt et un et le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en Mairie de Lançon-Provence sous la présidence Madame Julie ARIAS, Maire,

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

Mme Virginie VIOLA qui avait donné procuration à Mme M. Sébastien GUIRAUD
Mme Christina MOREL qui n'avait pas donné procuration
Mme Christine MORTELLIER qui avait donnée procuration à Mme Valérie POILLONG
Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à M. Guy BELTRANDO
M. Lionel TARDIF qui n'avait pas donné procuration
Mme Pauline BECHET qui avait donné procuration à M. Olivier STEVENIN
M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
Mme Marie-Cécile DEMARIE qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS
M. Denis MALLIA qui n'avait pas donné procuration
Mme Florence ALEXANDRE qui avait donné procuration à Mme Ingeborg PICAVET
M. Michel TREZINI qui n'avait pas donné procuration
M. Wilfried VERVISH qui n'avait pas donné procuration
M. Eric LEDARD qui n'avait pas donné procuration
Mme Nadia KESBI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de séance : Sandra BARTLAKOWSKI

PROCÈS-VERBAL

Mme le Maire a soumis au vote le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021 qui a été approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Mme le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 10 novembre dernier sur la base de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité.

INTERCOMMUNALITE :

Rapporteur : Madame le Maire

21-076 Carte cadeau au personnel – Fêtes de fin d'année

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents, Mme Patricia HEYRAUD, s'étant retirée et ne participant pas au vote,**

FIXE le montant du chèque cadeau des fêtes de fin d'année attribué aux agents d'un montant de 40 €,

DECIDE que cet avantag sera attribué aux agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

-Etre titulaire, stagiaire ou contractuel,
-Etre en position administratif d'activité de plus de 6 mois en 2021
-Etre en position administrative d'activité au 30 novembre 2021

PRECISER que ces cartes cadeaux seront attibuées aux agents courant décembre 2021.

21-077 Avenant N°1 – Convention constitutive de groupement de commande – Viabilisation eau potable (AEP) & eau usée (EU) du terrain dévolu à la contruction du futur collége – Métropole Aix-Marseille- Provence

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ Avenant N°1 à la convention de groupement du commandes dans le cadre de la viabilisation eau potable et eaux usées du terrain dévolu à la construction du futur collège.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération financière, et notamment le contrat de prêt.

21-078 Avenant n°1 – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention – Département des Bouches-du-Rhône – Aménagement de l'entrée de ville Nord sur la D15

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ l'avenant N°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention du 17 février 2020.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération financière, et notamment le contrat de prêt.

FINANCES & COMMANDES PUBLIQUE :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-079 Budget Principal – Décision Modificative N°4 – Novembre 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

DECIDE que seront réajustées les dépenses et les recettes en fonctionnement.

En Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Chap	IB	Désignation	Montant		Chap	IB	Désignation	Montant	
DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES				
022	022	Dépenses imprévues	- 45 160,74	1					1
65	6512	Droits utilisation - informatique en nuage	15 500,00		73	7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation	97 526,63	1
	6518	Autres	10 000,00		74	7411	Dotation forfaitaire	60 317,00	1
	65548	Autres contributions	10 000,00						1
	6574	Suventions de fonctionnement aux associations	- 60 000,00						1
66	66112	Intérêts courus non échus	9 504,37						
	6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 000,00						
	6688	Autres charges financières	6 000,00						
									1
Total des dépenses réelles			- 52 156,37					157 843,63	
DEPENSES D ORDRE					RECETTES D'ORDRE				
023	023	Virement à la section d'investissement	220 000,00	2	042	722	Travaux en régie	10 000,00	
Total des dépenses d'ordre			220 000,00		Total des recettes d'ordre			10 000,00	
TOTAL			167 843,63		TOTAL			167 843,63	

DECIDE que seront réajustées les dépenses et recettes en Investissement.

En Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Chap	IB	désignation	montant	Chap	IB	désignation	montant
DEPENSES REELLES				RECETTES REELLES			
20	2031	Frais d'études	50 000,00 €				
21	2117	Bois et forêts	279,00 €	10	10222	FCTVA	12 216,99 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	13 054,72 €		10226	Taxe d'aménagement	342 167,17 €
	21311	Constructions - hôtel de ville	1 040,78 €	13	1322	Subventions Région	- 200 000,00 €
	21312	Constructions - Bâtiments scolaires	28 664,57 €		1323	Subventions Département	- 109 452,77 €
	21318	Constructions - autres bâtiments publics	- 100 000,00 €	23	2312	Agencements et aménagements de terrains	- 43 980,96 €
	2138	Autres constructions	4 888,72 €	458	458211	Travaux réseau pluvial entrée de ville	176 728,03 €
	2151	Réseaux de voirie	- 32 784,00 €				
	2158	Autres installations - matériels et outillage techniques	- 45 000,00 €				
	2183	Matériels informatiques	- 30 000,00 €				
	2188	Autres matériels	- 10 088,11 €				
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	326 498,40 €				
	2313	Constructions	38 763,15 €				
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 9 866,80 €				
	238	Avance sur marché	- 24 500,00 €				
458	458111	Travaux réseau pluvial entrée de ville	176 728,03 €				
Total des dépenses réelles			387 678,46 €	Total recettes réelles			177 678,46 €
DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
040	2135	Travaux en régie	10 000,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	220 000,00 €
Total des dépenses d'ordre			10 000,00 €	Total des recettes d'ordre			220 000,00 €
Total des dépenses réelles et d'ordre			397 678,46 €	Total des recettes réelles et d'ordre			397 678,46 €

21-080 Subvention auprès du Département – Approbation des décisions – Année 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le récapitulatif des décisions transmises.

21-081 Ouest Provence Habitat – Opération Immobilière – Le Patio de Pierre – Garantie d'Emprunt.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 4 944 000 € souscrit par l'Emprunteur, Ouest Provence Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 124008, constitué de 7 lignes du prêt.

PRÉCISE que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRÉCISE également que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la Commune pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité et sera affichée en Mairie, pour une durée de deux mois, à compter de la date du contrôle de légalité.

AUTORISE Madame Le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à prendre toutes les mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

21-082 SHLM LOGIS Méditerranée – Opération Immobilière – L'Argelassière – Garantie d'emprunt

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 49 000 € souscrit par l'Emprunteur, la SAHLM Logis Méditerranée, auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 123354, constitué de 1 lignes du prêt.
Je vous rappelle le vote de la délibération 20-046 du 14 septembre 2020 concernant l'accord d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 700 865 € auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation, selon les conditions du contrat de prêt N°110377.
La garantie d'emprunt de ce jour étant un complément.

PRÉCISE que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

PRÉCISE également que la garantie est accordée jusqu'au remboursement complet dudit prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la Commune pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité et sera affichée en Mairie, pour une durée de deux mois, à compter de la date du contrôle de légalité.

AUTORISE Madame Le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à prendre toutes les mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-083 Mise à jour du guide interne des achats – Novembre 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE la mise à jour du guide interne des achats de la Commune tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que cette version du guide interne des achats de la Commune entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

AFFAIRES SOCIALES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-084 Convention cadre de soutien, d'appui et de mutualisation avec le CCAS

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE la signature de la convention cadre telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame Le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à signer la convention cadre de soutien, d'appui et de mutualisation avec le CCAS.

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

21-085 Avenant n°10 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail – Annulation du temps de travail des agents des crèches municipales.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE l'avenant n°10 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à signer ledit avenant.

21-086 Intégration de nouveau cadres d'emplois dans le RIFSEEP – Dernières filières éligibles.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

ADOPTE les dispositions en matière de régime indemnitaire, annexées à la présente délibération, après transposition du RIFSEEP (IFSE et CIA) aux nouveaux cadres d'emplois éligibles, à compter du 1er décembre 2021.

PRECISE que les autres dispositions prévues dans la délibération n° 16-039 du 12 avril 2016 portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Entretien Professionnel (RIFSEEP) restent applicables à l'identique, et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'attribuer par voie d'arrêtés individuels ces indemnités aux agents concernés

21-087 Règlement Intérieur de la Commune

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

ADOPTE le Règlement Intérieur de la collectivité, annexé à la présente délibération.

PRECISE que ledit Règlement Intérieur de la collectivité sera communiqué à tout agent employé par cette dernière.

21-088 Règlement de Formation de la Commune

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE le règlement de formation tel qu'annexé à la présente délibération.

21-089 Règlement du Compte Epargne Temps (CET)

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE le nouveau règlement du Compte Epargne Temps tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :

Rapporteur Patricia HEYRAUD

21-090 Dérogation au repos dominical – Avis du Conseil Municipal – Année 2022

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

ÉMET un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales tel que défini ci-dessus.

JEUNESSE & VIE EDUCATIVE

Rapporteur : Olivier DENIS

21-091 Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays Salonais

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays Salonais, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer.

21-092 Convention de partenariat sur la coordination 2022-2024 de la convention territoriale globale (CTG)

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE la convention de partenariat sur la coordination 2022-2024 de la convention territoriale globale (CTG), telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer.

21-093 Convention avec l'Education Nationale – Plan de relance numérique – Matériels et logiciels informatiques à destination des Ecoles
Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE la Convention portant appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer.

FONCIER

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-094 Bilan des acquisitions et des cessions – Année 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCIDE de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2021.

URBANISME

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-095 Convention cadre habitat tripartie et multi-sites entre le Commune, la Métropole et EPF PACA

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE les termes de la convention cadre habitat tripartite et multi-sites entre la Commune, la Métropole et EPF PACA, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer ladite convention ainsi que les actes et documents à intervenir,

ADMINISTRATION GENERAL

Rapporteur : Olivier DENIS

21-096 Convention Métropole d'Aix- Marseille- Provence – Prestation de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer) mutualisé

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

APPROUVE les termes de la convention de prestation de service relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer) entre la commune et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame Le Maire ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à signer la convention de prestation de service relative à la mutualisation de la fonction de DPO avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ainsi que tout document se référant à cette affaire.

La séance est levée à 19h52.

Le Maire
Julie ARIAS

Sandra BARTLAKOWKI
Conseillère Municipale